



Bulletin Officiel

N° 4898 Jeudi 16 Juillet 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT – BH - 3-7

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOTUVER 8

STB 8

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 9

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR - 10-11

SOCIETE EURO- CYCLES 12

SIAME 13-14

S.P.D.I.T – SICAF - 15

MODERN LEASING 16

STAR 17-18

UBCI 19-20

TUNIS RE 21-22

AMEN BANK 23-24

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 25-30

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

ATTIJARI GESTION 31

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

MODERN LEASING 32

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE - CET AVIS ANNULE ET REMPLACE
CELUI PUBLIE AU BO N°4890 DU MARDI 07 JUILLET 2015 - 32

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

UGFS BONDS FUND 33

COURBE DES TAUX 34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 35-36

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- TUNISIAN DEVELOPMENT FUND
- TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2015, au plus tard le 20 juillet 2015.

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

**AUGMENTATION DE CAPITAL
VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 de l'émetteur, pour tout placement sollicité après le 31 août 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT
Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 18 février 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 80 000 000 DT pour le porter de 90 000 000 DT à 170 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 50 000 000 DT et ce par l'émission de 10 000 000 nouvelles actions émises de cinq (5) dinars de nominal chacune majoré d'une prime d'émission de six (6) dinars, soit à un prix d'émission de onze (11) dinars l'action à libérer intégralement à la souscription. Ces actions seront souscrites selon la parité de cinq (5) actions nouvelles pour neuf (9) actions anciennes.

L'AGE a aussi autorisé dans sa 1^{ère} résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 30 000 000 DT et ce par l'émission de 6 000 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1^{ère} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 80 000 000 DT répartis comme suit :

- 50 000 000 DT par souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles
- 30 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 000 000 actions nouvelles gratuites

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 50 000 000 DT par la création de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de six (6) dinars, soit à un prix d'émission de onze (11) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de cinq (5) actions nouvelles pour neuf (9) actions anciennes.
Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de cinq (5) actions nouvelles pour neuf (9) anciennes et ce du **27/07/2015 au 11/09/2015 inclus**^(*).

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **21/09/2015 au 25/09/2015 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 11 DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700431012 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence internationale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant dans la note d'opération.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2015 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la BANQUE DE L'HABITAT et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 18 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 30 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 18 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **27/07/2015**.

Jouissance des nouvelles actions

Les actions gratuites (6 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (10 000 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2015**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la BANQUE DE L'HABITAT dans le cadre des recommandations de la mission du full audit engagée par l'Etat en tant qu'actionnaire dans le cadre de la restructuration des trois banques publiques. L'augmentation de capital social permettra à la BH:

- Une reconstitution de ses fonds propres;
- Une remise à niveau de ses ratios prudentiels; et
- Un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités

- Suite -

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la banque, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 18 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la BANQUE DE L'HABITAT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **27/07/2015**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **27/07/2015**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **27/07/2015 au 11/09/2015 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir de **27/07/2015**.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900927**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900919**» durant la période de souscription préférentielle soit du **27/07/2015 au 11/09/2015 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900901**» à partir du **27/07/2015**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-909, du document de référence «BH 2015/2» enregistré par le CMF en date du 29/06/2015 sous le n°15-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2015.

La note d'opération et le document de référence sont est mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST- Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS – Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2015 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 juillet 2015 et le 31 août 2015.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses Actionnaires que vu la date du 17 juillet 2015 fixée par les Assemblées Générales pour la distribution des dividendes et le détachement des droits d'attribution est un jour férié, cette échéance sera reportée au lendemain du dernier jour de fête soit le 20 juillet 2015.

2015 - AS - 2820

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

Suite à la démission de **Monsieur Mohamed Salah BEN AFIA** du poste d'administrateur du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Banque en tant représentant les petits porteurs, le Conseil d'Administration, réuni le 29 juin 2015 a nommé **Monsieur Mohamed ZARROUK**, classé le deuxième rang lors du vote des petits actionnaires à l'occasion de la tenue de l'Assemblée générale Ordinaire du 03 juin 2015, comme nouveau administrateur représentant les petits porteurs.

Cette nomination sera soumise pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2015 - AS - 2829

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**La Société Chimique ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas -1082 Tunis Mahragene

La société ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015.

	Indicateurs	Unités	2 ^{ème} Trimestre		Cumul du 01.01 au 30.06		Au	
			Année 2015	Année 2014	Année 2015	Année 2014	31/12/2014	
1	Production	t	16 270,000	34 930,000	34 740,000	66 355,000	123 985,000	
2	Ventes	t	17 892,750	34 189,100	35 666,950	64 791,050	124 491,500	
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	Acide phosphorique (P ₂ O ₅)	t	0,652	0,644	0,651	0,646	0,646
		Total alcalis	t	0,569	0,572	0,571	0,575	0,575
		Eau Industrielle	m ³	2,142	2,458	2,231	2,475	2,510
		Electricité	kwh	271,594	183,385	275,231	193,133	202,667
		Gaz naturel	th	2 340,214	2 021,826	2 466,128	2 079,729	2 102,306
4	Chiffre d'affaires	A l'export	DT	32 444 268,615	45 451 038,435	64 828 978,847	93 055 594,623	195 940 791,113
		Sur le marché local	DT	1 658 326,000	1 740 341,900	3 096 042,300	3 176 174,400	5 938 407,050
		Total	DT	34 102 594,615	47 191 380,335	67 925 021,147	96 231 769,023	201 879 198,163
5	Endettement	CMT	DT	/	/	2 857 142,852	3 571 428,568	4 107 142,855
		CCT	DT	/	/	714 285,716	23 448 628,253	2 829 855,129
6	Investissements	DT	856 465,570	110 564,731	1 433 786,233	844 037,768	2 882 644,030	

Les faits saillants du premier semestre 2015 sont :

- La production du 1^{er} semestre 2015 a enregistré une baisse importante de 47,65% par rapport au 1^{er} semestre 2014, en raison du manque d'acide phosphorique occasionné par les sit-in observés dans le bassin minier de Gafsa et à Gabès. Le manque d'acide a, en effet, entraîné durant les cinq premiers mois du premier semestre une marche réduite de l'Usine et l'arrêt total des Unités depuis le 1^{er} juin 2015. La production cumulée au 30 juin 2015 ne représente de ce fait que 89 jours de travail. Dans ce cadre, la Société a déclaré le 21 Mai 2015 la Force Majeure et a arrêté toute livraison de STPP à ses clients.
- Le volume de ventes de STPP a, de ce fait, enregistré une baisse conséquente passant de 64 791 tonnes au 30.06.2014 à 35 667 tonnes au 30.06.2015.
- La sortie de la Société du Marché du STPP pour une période cumulée de trois mois a contraint certains clients de la Société à se rabattre sur les produits chinois et russes. D'autres ont remplacé le STPP dans leurs formules par des produits de substitution ce qui représente un risque important et grave si les arrêts de production venaient à perdurer.
- Le chiffre d'affaires total a chuté d'environ 30% passant de 93 231 769 DT au 30.06.2014 à 67 925 021 DT au 30.06.2015.
- Les prix des matières premières ont enregistré une importante augmentation alors que les prix de vente du STPP sur le marché mondial enregistrent une baisse notable compte tenu de la concurrence chinoise et russe ce qui ne manquera pas de continuer à grignoter les marges déjà affectées par la hausse des coûts de production élevés.
- Le montage de l'usine de sulfate de sodium à Ksar Aoun par la filiale « Les Salines de Tataouine » a été de nouveau ralenti par les problèmes sociaux et les arrêts de travail à répétition. Ces difficultés étant en voie de résolution, il est permis d'espérer une fin de montage à fin Août 2015 et un début de mise en route en Septembre 2015.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015 :

Indicateurs	2ème trimestre de l'exercice comptable 2015	2ème trimestre de l'exercice comptable 2014	Variation en %	Cumul au 30/06/2015	Cumul au 30/06/2014	Variation en %	Exercice comptable 2014
I- Chiffres d'affaires (en DT)	24 394 545	27 058 237	-10%	46 376 739	49 761 773	-7%	98 808 722
- Chiffre d'affaires local	18 287 308	19 616 308	-7%	34 528 989	36 824 213	-6%	72 603 713
- Chiffre d'affaires à l'export	6 107 237	7 441 929	-18%	11 847 750	12 937 560	-8%	26 205 009
- Autres revenus	1 270 375	249 550		1 301 735	249 550		699 219
Total des Revenus	25 664 919	27 307 787	-6%	47 678 474	50 011 324	-5%	99 507 941
- Production en Valeur (en DT)	24 445 803	26 402 638	-7%	47 873 602	51 308 051	-7%	101 098 485
III - Investissement (en DT)	336 489	2 275 528	-85%	443 890	2 848 889	-84%	5 245 468
- Investissement Corporel et Incorporel	336 489	573 361	-41%	393 890	1 048 889	-62%	3 394 968
- Investissement Financier	-	-		50 000	-	100%	50 500
- Placements (Fonds Géré)	-	-		-	1 800 000	-100%	1 800 000
IV- Structure de l'endettement (en DT)	-	-	-	24 192 732	18 663 544		26 083 207
- Endettement à Long et Moyen Terme	-	-	-	-	-		
- Endettement net à court terme	-	-	-	24 192 732	18 663 544	30%	26 083 207
V-Placements en billets de trésorerie & bons de trésor (en DT)	-	-	-	33 700 000	33 100 000	2%	33 100 000

*** Les Chiffres arrêtés au 30/06/2015 restent provisoires jusqu'à l'approbation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2015

- Suite -

Commentaires

Au 30/06/2015, le chiffre d'affaires global a enregistré une baisse de 7%, soit 46 376 739 DT au 30/06/2015 contre 49 761 773 DT au 30/06/2014.

- **Sur le marché local** : Une diminution de 6%, soit 34 528 989 DT au 30/06/2015 contre 36.824.213 DT au 30/06/2014.
- **Sur le marché Export** : une baisse de 8%, soit 11 847 750 DT au 30/06/2015 contre 12 937 560 DT au 30/06/2014.

- La production en valeur a enregistré une baisse de 7% par rapport au 30/06/2014.
- Les investissements corporels et incorporels réalisés au 30/06/2015 s'élèvent à 393 890 DT contre 1048 889 DT au 30/06/2014.
- L'endettement à court terme a atteint 24 192 732 DT au 30/06/2015 contre 18 663 544 DT au 30/06/2014, cette augmentation est due à la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2014 d'une part et au règlement des fournisseurs étrangers des matières premières d'autre part.
- La valeur des placements a connu une augmentation de 2%, soit 33 700 000 DT au 30/06/2015 contre 33 100 000 DT au 30/06/2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SOCIETE EURO-CYCLES**

Siège social : Z.I KALAA KEBIRA 4060 HAMMAM – SOUSSE

La Société EURO-CYCLES publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015.

	LIBELLE	UNITES	Performances du 2ème Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 30/06		Variation		2014
			2015	2014	2015	2014	En valeur	EN %	
1	CHIFFRE D'AFFAIRE	Milliers de Dinars	21 630	21 459	38 652	34 737	3 915	11%	64 132
	Chiffre d'affaire Export	Milliers de Dinars	21 630	21 459	38 652	34 737	3 915	11%	64 132
2	VOLUME DE PRODUCTION	VELOS	134305	155282	244033	252095	-8062	-3%	457082
3	INVESTISSEMENT	Milliers de Dinars	556	650	1 106	650	456	70%	2 120
	Investissement corporels et incorporels	Milliers de Dinars	556	650	1 106	650	456	70%	2 120
	Investissement financiers	Milliers de Dinars							
4	STRUCTURE D'ENDETTEMENT	Milliers de Dinars			11 337	10 784	553	5%	6 600
	Endettement à long et moyen terme	Milliers de Dinars			447	692	-245	-35%	447
	Échéances à court terme	Milliers de Dinars			180	123	57	46%	255
	Crédit de Gestion (Financement Import)	Milliers de Dinars			10 710	9 969	741	7%	5 898

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont: la comptabilité générale et la comptabilité matière.
Ces informations restent quand même provisoires

Commentaires :

- ♦ La société EURO-CYCLES a réalisé au cours du 1er semestre 2015 un chiffre d'affaire de 38 652 048 DT, soit une augmentation de 11% par rapport au 30/06/2014.
- ♦ La production du premier semestre 2015 a diminué de 3% par rapport à la même période de 2014. La Direction générale maintient sa stratégie au niveau de la vente des vélos avec une marge élevée.
- ♦ Les investissements au 30 Juin 2015 ont été de l'ordre de 1 106 055 DT, ces investissements correspondent à la construction de nouvelle usine et l'extension du bâtiment.
- ♦ Les engagements bancaires de la Société EURO-CYCLES se sont élevés à 11 336 337 TND au 30/06/2015, soit une hausse de 5% par rapport au 30/06/2014.

Cette hausse est due à l'accroissement du financement import des fournisseurs étrangers de la matière première.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES
SIAME**

Siège social : ZI 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015.

Chiffres En DT

<i>Indicateur</i>	<i>2^{ème} trimestre 2015</i>	<i>2^{ème} trimestre 2014</i>	<i>Du début de l'ex 2015 à la fin du 2ème trim 2015</i>	<i>Du début de l'ex 2014 à la fin du 2ème trim 2014</i>	<i>Exercice 2014</i>
Revenus (Marché local)	3 289 604	4 106 373	7 988 584	7 633 775	15 597 811
Revenus (Marché de l'export)	3 346 769	3 369 487	6 383 936	5 867 153	12 297 685
<i>Total des Revenus</i>	<i>6 636 373</i>	<i>7 475 860</i>	<i>14 372 520</i>	<i>13 500 928</i>	<i>27 895 496</i>
<i>Production</i>	<i>7 499 350</i>	<i>8 124 259</i>	<i>13 971 936</i>	<i>14 250 943</i>	<i>28 470 176</i>
Investissements matériels	163 625	125 434	291 526	203 161	592 963
Investissements immatériels	232 510	6 856	232 510	6 856	49 245
<i>Total des Investissements</i>	<i>396 135</i>	<i>132 290</i>	<i>524 036</i>	<i>210 017</i>	<i>642 208</i>
Encours dettes à moyen et long terme			222 453	907 705	389 351
Financement en devises			1 589 753	2 777 723	2 233 010
Encours Escompte			2 456 866	2 801 901	2 788 207
Financement de stock			900 000	1 300 000	1 300 000
Préfinancement export			1 950 000	1 950 000	1 950 000
Liquidités disponibles / Découvert bancaire			-850 403	-239 141	-419 908
<i>Total endettement bancaire</i>			<i>6 268 670</i>	<i>9 498 189</i>	<i>8 240 660</i>

1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :

- Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Production : selon la formule (*Revenus de la période – Stock initial PF et encours + Stock final PF et encours*)
- Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Les chiffres de l'exercice 2014 sont définitifs.
- Les chiffres de la période de 2015 restent provisoires et non audités.

- Suite -

1) Commentaire des indicateurs :

Chiffre d'affaires

Les revenus de la société, ont enregistré une augmentation de +6,50% soit + 871 591 Dinars au terme du premier semestre de l'année en cours, par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2014. Cette augmentation s'explique par :

- ♦ L'amélioration des ventes sur le marché local de +354 808 Dinars soit +4,65%. Cette évolution résulte de l'effet compensé de :
 - L'évolution des ventes sur le marché local privé de +1 217 553 Dinars soit +25,10 %.
 - La diminution des ventes à la STEG de – 862 744 Dinars soit – 31 % eu égard aux ventes réalisées durant la même période l'exercice 2014. Les nouveaux contrats signés avec la STEG et dont une majeure partie sera réalisée durant la deuxième moitié de l'année en cours, permettront de récupérer le gap des six premiers mois.
- ♦ Evolution des ventes à l'export de +8,80% soit + 516 783 Dinars. Cette augmentation provient de l'évolution des ventes sur les marchés Irakien et Algérien.

Investissements

La valeur des investissements a atteint, au terme des six premiers mois de l'exercice en cours, un total 524 Mille Dinars, contre 210 Mille Dinars, pour la même période de l'année 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 314 Mille Dinars et une variation relative de 150%. Ces investissements ont concerné essentiellement l'achat de biens d'équipement et les honoraires de développement d'une nouvelle plateforme de comptage.

Endettement

Comme conséquence directe de l'évolution des ventes, de l'encaissement des créances clients et de l'extension des délais de règlement des fournisseurs, l'endettement bancaire de la SIAME a enregistré au 30 Juin 2015, une baisse consistante de – 1 972 Mille Dinars, soit – 24 % par rapport à son niveau au 31 Décembre 2014 et – 3 230 Mille Dinars, soit - 34 % par rapport à son niveau au 30 Juin 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015.

REVENUS	Solde en DT				
	2ème Trim 15	2ème Trim 14	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Dividendes (1)	2 338 784	1 182 599	16 476 613	15 320 428	15 320 355
Dividendes des participations non cotées	1 225 379	114 620	15 363 208	14 252 449	14 252 449
Dividendes des placements cotés	1 113 405	1 067 979	1 113 405	1 067 979	1 067 906
Plus values de cessions	2 412	0	2 412	0	5 184
Plus values sur cession des autres participations non-cotées					
Plus values sur cession des actions SICAV	2 412	0	2 412	0	5 184
Plus values sur cession des placements cotés					
Revenus des placements	338 234	427 182	784 703	873 651	1 688 327
Autres produits d'exploitation	21 443	24 291	81 443	84 291	86 695
Reprises de provisions antérieures	458 601	-59 130	543 932	26 200	26 855
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse (2)	458 601	-59 130	543 932	26 200	26 855
Reprise des provisions sur titres de participations					
Reprise des provisions pour risques et charges					
Commissions et charges assimilées	3 358	1 220	20 210	18 072	40 096
Moins values sur cessions de titres	103	18	103	18	18
Dotations aux provisions pour dépréciation de titres	376 657	280 487	520 748	403 327	1 247 093
Dépréciation de titres cotés (2)	371 701	275 531	520 748	398 371	356 322
Dépréciation de titres de participations	4 956	4 956		4 956	890 771
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Immobilisations financières (3)	-	-	14 384 998	14 133 378	14 110 998
Participations Groupe	-	-	9 682 919	9 243 119	9 243 119
Participations Hors Groupe	-	-	3 041 000	3 421 000	3 421 000
Emprunts obligataires	-	-	1 642 600	1 428 400	1 428 400
Autres participations	-	-	18 479	40 859	18 479
Placements et autres actifs financiers	-	-	44 748 339	43 418 877	44 424 027
Prises de participations de la période	-	-	939 800	238 000	233 000
Cessions de participations de la période	-	-	665 800	285 800	308 180
Créances rattachées aux immobilisations financières	-	-	5 255	5 255	5 255
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	262 638	276 179	36 891
Total des actifs	-	-	55 017 097	53 341 185	53 103 201

Faits saillants:

- (1) L'augmentation des dividendes reçus provient essentiellement de nos participations non cotées groupe.
- (2) L'évolution du marché boursier pendant le second trimestre nous a permis d'une part, de reprendre certaines provisions mais nous a obligé d'autre part, à en constituer d'autres.

Commentaire:

- (3) Nos participations ont été provisionnées en 2014 à hauteur de 4 083 105 DT.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres arrêtés au 31/12/2014 ont été approuvés par l'AGO tenue le 8 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

MODERN LEASING
IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5 CENTRE URBAIN NORD
TUNIS MAHRAJANE 1008

Modern Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème Trimestre 2015

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	Deuxième Trimestre		Variation	Cumul			Exercice 2014
		2015	2014		30/06/2015	30/06/2014	Variation	
Secteurs	Agriculture	6 114	8 002	-23,59%	10 207	14 660	-30,38%	25 932
	Industrie	3 009	1 718	75,15%	6 551	6 341	3,31%	15 274
	BTP	10 350	7 235	43,05%	22 132	12 508	76,94%	17 893
	Tourisme(***)	5 389	4 049	33,09%	10 124	6 456	56,82%	10 445
	Services divers, commerce et transport	32 618	18 550	75,84%	47 896	30 791	55,55%	70 756
	Montant des Approbations	57 480	39 554	45,32%	96 910	70 756	36,96%	140 300
	Agriculture	3 962	6 105	-35,10%	7 203	10 493	-31,35%	21 472
	Industrie	3 685	1 963	87,72%	5 008	4 955	1,07%	9 431
	BTP	7 780	2 939	164,72%	11 962	6 618	80,75%	13 027
	Tourisme(***)	4 567	3 718	22,83%	5 989	4 946	21,09%	9 262
	Services divers, commerce et transport	21 895	15 163	44,40%	35 416	25 067	41,29%	54 933
	Montant des Mises en forces	41 889	29 888	40,15%	65 578	52 079	25,92%	108 125

(***) NB : il s'agit essentiellement du secteur de location de voiture avec une part de 71% pour les approbations et 84 % pour les mises en forces.

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	Deuxième Trimestre		Variation	Cumul			Exercice 2014(*)
		2015(**)	2014		30/06/2015(**)	30/06/2014(*)	Variation	
Engagements	Approbations	57 480	39 554	45,32%	96 910	70 756	36,96%	140 300
	Mises en force	41 889	29 888	40,15%	65 578	52 079	25,92%	108 125
	Encours	-	-	-	214 013	174 712	22,49%	190 289
	Total des engagements (1)	-	-	-	249 407	184 602	35,11%	214 521
	Total des engagements classés	-	-	-	24 670	22 438	9,95%	22 569
	Trésorerie nette	565	7 747	-92,71%	2 284	3 779	-39,56%	4 157
	Revenus nets de leasing	4 738	3 875	22,27%	9 280	7 511	23,55%	16 044
	Revenus bruts de leasing (2)	26 605	23 098	15,18%	50 707	43 899	15,51%	89 015
	Produits nets de leasing	1 588	1 475	7,66%	3 935	3 409	15,43%	7 480
	Ressources d'emprunt	-	-	-	176 056	143 643	22,56%	167 080
	Capitaux propres avant affectation	-	-	-	30 021	30 521	-1,64%	30 122
	Total des charges d'exploitation (hors provision)	1 077	1 146	-6,02%	2 368	2 006	18,05%	4 737

(*) Chiffres définitifs et audités

(**) Chiffres provisoires et non audités

Approbations : contrats de leasing approuvés

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total des engagements encours (1) : Encours financiers des contrats de leasing + impayés + engagements hors bilan

Revenus bruts de leasing(2) : revenus bruts de leasing + intérêts intercalaires + intérêts sur créances de leasing

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing

Produit net de leasing : revenus nets de leasing + produits des placements charges financières

Ressources d'emprunt : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus

Faits saillants du 2ème Trimestre 2015 :

L'activité de ML durant le 2ème trimestre 2015 par rapport à celui de 2014 est caractérisé par:

- Une augmentation des approbations de 17,9 MD soit 45,32 %.
- Une augmentation des MEF de 12 MD soit 40,15%.
- Une augmentation des Revenus net de leasing de 22,27%.
- Une augmentation des produits nets de leasing de 7,66%.
- Une augmentation des Revenus bruts de leasing de 15,18%.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCES STAR

Siège social : Square avenue de Paris -1025 TUNIS-

La société STAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2015.

Unité : 1000 dinars

Primes Emises Nettes d'Annulations et de Ristournes /Exercice En cours de coassurances et de Taxes

Branches	2ème Trimestre 2015	2ème Trimestre 2014	AU 30/06/2015	AU 30/06/2014	AU 31/12/2014
Automobile	44 686	34 018	98 226	85 851	155 265
Incendie et Risques Divers	4 794	5 571	32 932	29 434	35 161
Transport	3 024	1 993	5 779	4 892	13 042
Autres Branches	18 048	19 067	40 881	39 959	76 248
Total Non Vie	70 552	60 649	177 817	160 136	279 716
Vie	1 596	3 386	3 012	6 061	9 620
Total Général	72 148	64 035	180 829	166 198	289 336

PRIMES CEDEES

Branches	2ème Trimestre 2015	2ème Trimestre 2014	AU 30/06/2015	AU 30/06/2014	AU 31/12/2014
Automobile	119	933	1 554	1 873	3 859
Incendie et Risques Divers	3 441	2 745	23 613	19 296	23 015
Transport	1 444	1 316	3 187	3 172	9 720
Autres Branches	0	79	0	79	610
Total Non Vie	5 004	5 072	28 354	24 420	37 205
Vie	95	37	95	37	228
Total Général	5 099	5 110	28 449	24 457	37 432

Commissions Echues

Branches	2ème Trimestre 2015	2ème Trimestre 2014	AU 30/06/2015	AU 30/06/2014	AU 31/12/2014
Automobile	3 996	3 364	8 171	6 802	13 585
Incendie et Risques Divers	434	402	1 223	1 291	2 022
Transport	43	46	102	87	164
Autres Branches	411	390	865	795	1 842
Total Non Vie	4 885	4 201	10 360	8 976	17 613
Vie	327	993	575	1 797	2 519
Total Général	5 211	5 194	10 935	10 773	20 131

SINISTRES REGLES

Branches	2ème Trimestre 2015	2ème Trimestre 2014	AU 30/06/2015	AU 30/06/2014	AU 31/12/2014
Automobile	28 483	23 629	56 642	47 986	92 982
Incendie et Risques Divers	3 630	3 934	6 089	5 877	20 689
Transport	182	801	216	1 303	2 741
Autres Branches	17 211	17 808	34 057	35 510	62 723
Total Non Vie	49 506	46 172	97 005	90 677	179 135
Vie	705	602	1 210	1 183	2 237
Total Général	50 211	46 775	98 215	91 860	181 372

SINISTRES DECLARES (NOMBRE)

Branches	2ème Trimestre 2015	2ème Trimestre 2014	AU 30/06/2015	AU 30/06/2014	AU 31/12/2014
Automobile	14 359	12 509	28 619	25 851	53 331
Incendie et Risques Divers	839	667	1 577	1 228	2 366
Transport	35	47	97	85	149
Autres Branches*	166 409	152 889	321 591	305 332	602 261
Total Non Vie	181 642	166 112	351 884	332 496	658 107
Vie	113	76	208	165	313
Total Général	181 755	166 188	352 092	332 661	658 420

*DONT BULLETINS DE SOINS (GROUPE MALADIE) : 320.066 au 30/06/2015 contre 311.347 au 30/06/2014

PRODUITS FINANCIERS ECHUS*

	2ème Trimestre 2015	2ème Trimestre 2014	AU 30/06/2015	AU 30/06/2014	AU 31/12/2014
TOTAL	14 348	14 588	22 938	21 438	40 172

*Les revenus échus et non encore encaissés à court terme sont inclus dans le cumul à la fin de la période

* Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Réglés , Sinistres déclarés, Primes Cédées , Commissions) et Revenus Financiers.

- Suite -

**LES FAITS SAILLANTS DE L'ACTIVITE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCES
DU PREMIER SEMESTRE 2015**

La STAR continue à consolider ses performances au courant du premier semestre de l'année 2015 avec :

Un accroissement des primes émises nettes de 8,8% généré par le développement de la production de la quasi-totalité des branches d'assurances.

Le maintien d'une cadence accélérée des règlements avec un total des prestations servies de 98MD contre 91,9 MD au premier semestre de 2014.

Une augmentation des produits financiers de 7% à 22,9 MD à fin juin 2015.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-

Siège Social : 139, avenue de la Liberté-1002 Tunis Belvédère-

L'UBCI publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2015

KTND	2eme trimestre 2014	2eme trimestre 2015	Au 30.06/2014	Au 30/06/2015	Au 31/12/2014	VARIATION en%	VARIATION VOLUME
1- Produits d'exploitation bancaire	54 562	58 239	105 537	113 673	219 583	7,71%	8 136
Intérêts	38 812	39 856	75 471	79 500	157 456	5,34%	4 029
Commissions en produits	10 962	11 490	21 220	21 772	42 829	2,60%	552
Revenus du Portefeuille titres commercial et d'investissement	4 788	6 893	8 846	12 401	19 298	40,19%	3 555
2- Charges d'exploitation bancaire	17 389	18 326	32 770	36 190	69 113	10,44%	3 420
Intérêts encourus et charges assimilées	16 455	17 247	31 221	34 440	66 017	10,31%	3 219
Commissions encourues	934	1 079	1 549	1 750	3 096	12,98%	201
3- Produit Net Bancaire	37 173	39 913	72 767	77 483	150 470	6,48%	4 716
4- Autres produits d'exploitation	709	606	1 336	1 248	2 900	-6,59%	-88
5- Charges opératoires, dont :	25 749	27 367	49 787	53 838	102 450	8,14%	4 051
Frais de personnel	17 897	18 275	33 829	36 041	68 108	6,54%	2 212
Charges générales d'exploitation	6 259	7 162	11 892	13 878	24 747	16,70%	1 986
6- Structure du portefeuille			186 233	293 216	192 450	57,45%	106 983
Portefeuille titres commercial			2 058	794	1 864	-61,42%	-1 264
Portefeuille Titres d'investissement			184 175	292 422	190 586	58,77%	108 247
7- Encours des crédits à la clientèle			2 262 713	2 381 770	2 293 655	5,26%	119 057
8- Encours de dépôts, dont :			2 107 880	2 053 436	2 018 524	-2,58%	-54 444
Dépôts à vue			1 059 381	1 076 779	1 068 280	1,64%	17 398
Dépôts d'épargne			536 384	567 611	544 994	5,82%	31 227
9- Emprunts et ressources spéciales			113 220	195 623	109 935	72,78%	82 403
10- Capitaux propres			256 847	270 756	276 075	5,42%	13 909

I - BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS**

Les indicateurs trimestriels sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)

METHODES COMPTABLES APPLIQUEES :

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

- Suite -

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêt utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

II/ FAITS SAILLANTS DU 2eme TRIMESTRE 2015

L'encours des crédits à la clientèle (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une évolution de 119 MTND pour atteindre 2 382 MTND, réalisant ainsi une progression 5,26% par rapport au 30/06/2014.

Les dépôts de la clientèle affichent une diminution de 2,58% par rapport au 30/06/2014, avec un encours de 2 053 MTND contre 2 108 MTND.

Les produits d'exploitation ont augmenté de 8 MTND, soit +7,71% par rapport au 30/06/2014.

Les charges d'exploitation ont évolué à la hausse pour atteindre 36 MTND, soit une progression de 10,44% comparativement à la même période 2014.

Le produit net bancaire au terme du second trimestre 2015 est de 77,5 MTND en progression de 6,48% par rapport à fin Juin 2014.

Les charges opératoires ont augmenté de 8,14% par rapport à la même période de l'exercice 2014 avec notamment un accroissement des frais de personnel (+6,54%), et des charges d'exploitation (+16,70%). Hors élément exceptionnel 2014 la hausse des charges opératoires se limiterait à 4,3% avec une progression des charges d'exploitation de 0,8%.

Les capitaux propres au 30/06/2015 sont présentés après distribution des dividendes de 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La société TUNIS RE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2015.

PRIMES

EN DT

		TM2 2014	TM2 2015	Au 30/06/2014	Au 30/06/2015	Année 2014
Acceptation	BRANCHE					
	Incendie	6 187 731	6 516 811	20 714 433	22 420 209	30 944 502
	Accidents et Risques Divers	2 558 657	2 909 092	6 122 575	6 692 938	10 639 711
	Risques Techniques	3 253 737	3 252 815	8 933 873	9 130 904	17 571 643
	Transport	2 745 734	2 806 239	6 136 529	6 348 622	13 652 779
	Aviation	1 512 509	1 088 361	1 489 202	1 395 452	16 275 811
	Total non vie	16 258 369	16 573 317	43 396 612	45 988 124	89 084 446
	Vie	1 008 249	1 279 441	1 731 891	2 026 346	4 218 617
	Activité Retakaful	1 169 738	2 228 583	1 913 271	3 603 079	4 330 986
	TOTAL GENERAL	18 436 355	20 081 341	47 041 774	51 617 549	97 634 049
Rétrocession	Incendie	2 782 487	2 729 776	11 657 164	12 752 397	15 388 696
	Accidents et Risques Divers	307 835	350 247	1 095 286	956 284	1 613 677
	Risques Techniques	2 052 916	1 811 978	5 174 169	5 319 470	9 411 662
	Transport	453 321	549 033	1 686 029	1 628 438	4 058 053
	Aviation	910 102	1 070 482	936 623	1 091 410	15 156 233
	Total non vie	6 506 661	6 511 516	20 549 269	21 748 000	45 628 320
	Vie	3 075	3 046	23 112	6 092	29 262
	Activité Retakaful	247 366	236 696	572 589	654 833	1 029 113
	TOTAL GENERAL	6 757 102	6 751 258	21 144 971	22 408 925	46 686 696
	NET	11 679 253	13 330 083	25 896 803	29 208 624	50 947 353

CHARGES D'ACQUISITION

EN DT

		TM2 2014	TM2 2015	Au 30/06/2014	Au 30/06/2015	Année 2014
Acceptation	BRANCHE					
	Incendie	1 735 396	2 135 658	5 438 670	6 271 719	9 396 169
	Accidents et Risques Divers	427 565	473 279	1 210 855	1 371 289	2 180 687
	Risques Techniques	1 002 958	1 158 150	2 312 691	2 673 751	4 417 587
	Transport	694 294	836 851	1 550 694	1 880 582	3 355 415
	Aviation	61 375	21 183	138 630	104 867	138 083
	Total non vie	3 921 588	4 625 121	10 651 541	12 302 208	19 487 941
	Vie	209 947	248 060	736 491	885 344	1 944 808
	Activité Retakaful	64 436	312 560	367 632	842 742	947 247
	TOTAL GENERAL	4 195 971	5 185 742	11 755 664	14 030 294	22 379 995
Rétrocession	Incendie	506 017	595 211	3 909 759	4 720 468	4 607 183
	Accidents et Risques Divers	58 880	91 682	239 637	231 520	319 024
	Risques Techniques	741 047	713 192	1 487 724	1 495 979	2 071 343
	Transport	69 716	73 845	156 680	226 934	414 993
	Aviation	17 058	58 788	42 643	100 812	90 627
	Total non vie	1 392 719	1 532 718	5 836 442	6 775 714	7 503 171
	Vie	211	211	260	420	687
	Activité Retakaful	34 122	25 524	126 749	197 109	187 335
	TOTAL GENERAL	1 427 052	1 558 454	5 963 451	6 973 243	7 691 193
	NET	2 768 919	3 627 288	5 792 213	7 057 051	14 688 802

CHARGES SINISTRES

EN DT

		TM2 2014	TM2 2015	Au 30/06/2014	Au 30/06/2015	Année 2014
Acceptation	BRANCHE					
	Incendie	3 691 076	3 742 114	9 704 452	7 096 312	15 468 087
	Accidents et Risques Divers	2 216 214	1 077 946	3 955 442	1 825 151	7 464 560
	Risques Techniques	1 004 510	1 084 962	1 709 169	1 581 178	5 832 142
	Transport	3 735 950	1 771 741	3 987 032	2 471 290	8 744 843
	Aviation	-449 434	8 381 134	145 697	8 709 811	10 216 179
	Total non vie	10 198 318	16 057 897	19 501 792	21 683 742	47 725 811
	Vie	434 236	393 341	487 020	529 310	1 828 701
	Activité Retakaful	640 300	1 497 580	799 102	2 075 478	2 032 258
	TOTAL GENERAL	11 272 854	17 948 819	20 787 914	24 288 531	51 586 770
Rétrocession	Incendie	1 567 823	1 617 669	6 252 553	3 262 103	6 668 957
	Accidents et Risques Divers	145 477	270 880	272 412	392 105	545 678
	Risques Techniques	129 646	439 434	621 757	498 220	2 146 073
	Transport	1 770 375	191 759	1 867 579	515 702	3 470 977
	Aviation	-490 114	8 011 591	-34 658	8 363 279	8 939 668
	Total non vie	3 123 208	10 531 333	8 979 643	13 031 409	21 771 354
	Vie	0	0	0	0	0
	Activité Retakaful	111 874	494 726	123 945	610 164	246 982
	TOTAL GENERAL	3 235 082	11 026 059	9 103 589	13 641 573	22 018 336
	NET	8 037 772	6 922 760	11 684 325	10 646 958	29 568 434

PRODUITS FINANCIERS

EN DT

	TM2 2014	TM2 2015	Au 30/06/2014	Au 30/06/2015	Année 2014
Produits Financiers Non Retakaful	2 680 608	4 622 572	5 440 909	7 036 067	10 649 907
Produits Financiers Retakaful	21 217	26 961	39 109	51 924	86 191
TOTAL GENERAL	2 701 825	4 649 533	5 480 018	7 087 992	10 736 098

- Suite -

Commentaires sur l'Activité de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » à fin Juin 2015

Remarques :

Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

Les indicateurs au 31/12/2014 sont relatifs à l'exercice 2014 audité.

Les faits saillants ayant marqué l'activité au premier semestre 2015.

Au titre du premier semestre 2015, l'activité de Tunis Re a été marquée par:

- ❖ Une évolution du chiffre d'affaires cumulé au 30/06/2015 de 9,7% par rapport à la même période de l'année écoulée. Cette progression est opérée pour la quasi-totalité des branches suivant le développement du portefeuille aussi bien sur le marché Tunisien qu'Etranger.
- ❖ Par rapport aux objectifs fixés pour 2014, le taux de réalisation au 30 Juin 2015 a atteint 53,4%.
- ❖ L'activité Retakaful a enregistré au cours du premier semestre 2015, une importante évolution du chiffre d'affaires en passant de 1,913 MDT au premier semestre 2014 à 3,603 MDT au 30/6/2015.
- ❖ Une progression des primes nettes de rétrocession de 12,8% par rapport au 30/06/2014 pour atteindre 29,209 MDT.
- ❖ Une régression de la charge sinistre nette de 9% par rapport au premier semestre 2014.
- ❖ Les produits financiers ont enregistré une importante évolution de 29% par rapport au 30 juin 2014. Ces produits englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2014 et 2015). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Amen Bank**

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015

(En 1000 DT)

Période	2 ^{ème} trimestre 2015	2 ^{ème} trimestre 2014	au 30 juin 2015	au 30 Juin 2014 (Chiffres certifiés)	au 31 Décembre 2014 (Chiffres certifiés)
1- Produits d'exploitation bancaires	159 623	146 468	313 691	285 548	586 953
• Intérêts	117 895	106 794	231 722	211 715	446 390
• Commissions en produits	18 455	17 645	35 430	32 484	66 712
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	16 727	13 404	30 880	22 626	49 670
• Revenus du portefeuille d'investissement	6 546	8 625	15 659	18 723	24 181
2- Charges d'exploitation bancaires	87 404	82 215	173 324	159 464	334 269
• Intérêts encourus	85 544	80 361	169 661	156 093	327 040
• Commissions encourues	1 860	1 854	3 663	3 371	7 229
3-Produit net bancaire	72 219	64 253	140 367	126 084	252 684
4- Autres produits d'exploitation	426	631	787	1 090	1 966
5- Charges opératoires	23 988	21 882	46 788	42 169	91 811
• Frais de personnel	17 397	16 054	34 732	31 515	68 872
• Charges générales d'exploitation	5 088	4 420	8 995	7 878	17 186
• Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 503	1 408	3 061	2 776	5 753
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 370 842	1 174 729	1 279 001
• Portefeuille- titres commercial	-	-	809 874	664 429	691 714
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	560 968	510 300	587 287
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	6 102 495	5 785 084	6 116 034
8- Encours des dépôts	-	-	5 089 081	5 392 386	5 534 662
Dont ;					
• Dépôt à vue	-	-	1 339 387	1 408 820	1 336 712
• Epargne	-	-	1 042 701	890 366	1 013 617
• Placement à terme	-	-	2 591 670	2 925 287	3 075 565
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	926 978	908 666	895 487
10- Capitaux propres (*)	-	-	610 658	546 022	610 803

(*) les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/06/2015 et 30/06/2014 et après affectation du bénéfice au 31/12/2014.

- Suite -

ES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre Décembre 2014 et Juin 2015.

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, ont atteint 6 102,5 millions de dinars, soit une diminution de 13,5 millions de dinars ou 0,2%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 089,1 millions de dinars soit une régression de 445,6 millions de dinars ou 8,1%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 927,0 millions de dinars compte tenu des nouveaux tirages sur les lignes extérieures et du nouvel emprunt obligataire.

Durant le premier semestre de 2015

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 28,1 millions de dinars ou 9,9% par rapport à la même période en 2014.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 13,9 millions de dinars ou 8,7%.

Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 140,4 millions de dinars contre 126,1 millions de dinars, soit une augmentation de 14,3 millions de dinars ou 11,3%.

NOUVEAUX PRODUITS

Amen Bank a lancé la carte Technologique internationale qui permet aux entreprises et aux jeunes développeurs tunisiens, d'acheter sur les sites web internationaux dédiés, notamment des formations ou des licences de logiciels, leur permettant de développer leurs propres applications.

OUVERTURE D'AGENCE

Au cours du premier semestre de l'année 2015, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de 3 nouvelles agences : AVENUE Des Etats-Unis, Sfax Lafrane et Sakiet Ezzit, ce qui a porté le nombre total à 154 agences.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015 et des états financiers de l'émetteur au 30 juin 2015 pour tout placement sollicité après le 31 août 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

*Société Anonyme au capital de 124 300 000 dinars divisé en 24 860 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis*

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, tenue le 03 juin 2015 a décidé d'augmenter le capital social de la Banque d'un montant de 652 575 000 DT pour le porter de 124 300 000 DT à 776 875 000 DT, et ce, par l'émission de 130 515 000 nouvelles actions au prix de 5,800 dinars l'une soit 5 dinars de nominale et 800 millimes de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de (21) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes à libérer intégralement à la souscription.

Il est à préciser que si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social l'Assemblée Général Extraordinaire a décidé dans sa deuxième résolution que :

1. les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires,
2. les actions non souscrites peuvent être offertes au public totalement ou partiellement,
3. le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation proposée.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 4^{ème} résolution les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser dans le respect des délais légaux, l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 29 juin 2015, a décidé, au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

- Suite -

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, soit 489 431 250 Dt.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE visant d'une part la recapitalisation de la banque de manière à se conformer durablement aux ratios réglementaires et le développement de l'activité de la banque d'autre part.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission:** Le capital social sera augmenté de 652 575 000 DT par souscription en numéraire.
- **Nombre d'actions nouvelles à souscrire :** 130 515 000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 5 DT
- **Prime d'émission de l'action :** 0,800 dinars
- **Forme des actions à émettre :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5,800 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 0,800 dinar de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** à raison de (21) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription :

La souscription aux 130 515 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de (21) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes et ce du **03/08/2015** au **01/09/2015 inclus^(*)**.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du **02/09/2015** au **14/09/2015 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **15/09/2015** au **14/10/2015 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, soit 489 431 250 Dt.

Etablissement domiciliaire :

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,800 dinars, soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 10010124112067578834 ouvert auprès de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, agence Cité des Sciences 34, rue Hédi Karray El Menzah 4-1004- Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/09/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/09/2015** à 16H à la STB FINANCE, en sa qualité d'Intermédiaire Agré Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par la STB FINANCE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la « STB FINANCE », Intermédiaire Agré Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 24 860 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des nouvelles actions :

Les actions nouvelles souscrites (130 515 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} Juillet 2015**.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

- Suite -

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

Marché des titres :

Les actions de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres :

- **Cotation en bourse des actions anciennes**

Les 24 860 000 actions anciennes composant le capital actuel de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **03/08/2015**, droits de souscription détachés.

- **Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 130 515 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2015, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- **Cotation en bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **03/08/2015 au 01/09/2015 inclus^(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0002601086**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0002601078**» durant la période de souscription préférentielle soit du **03/08/2015 au 01/09/2015 inclus^(*)**.

.....
 (*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/09/2015** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par STB FINANCE-Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 13/07/2015 sous le n° 15/0911 , du document de référence « STB 2015 » enregistré par le CMF en date du 13/07/2015 sous le n° 15/005, des indicateurs d'activité de la société relatifs au 2^{ème} trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015 et des états financiers de la banque au 30 juin 2015 pour tout placement sollicité après le 31 août 2015.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Rue Hédi Nouria 1001 Tunis, la STB FINANCE, 34, Rue Hédi Karray El Menzah 4 - et sur les sites Internet du CMF: www.cmf.org.tn, de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE : www.stb.com.tn et de la STB FINANCE : www.stbfinance.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015 ainsi que les états financiers arrêtés au 30 juin 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 juillet 2015 et le 31 Août 2015

AVIS DES SOCIETES

Changement de dirigeant

ATTIJARI GESTION

Société de gestion de portefeuilles de valeurs Mobilières pour le compte de tiers

Agrément du CMF n°23-2007 du 20 novembre 2007

Adresse : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie

Les Berges du Lac -1053 Tunis

ATTIJARI GESTION informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 8 juillet 2015 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier bureau à Tunis, le conseil d'administration réuni le 28 mai 2015 a décidé de nommer Monsieur Abdelkader TRAD en qualité de président du conseil d'administration de la société en remplacement de Monsieur Moez TERZI.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital réalisée

Modern Leasing

Siège social : Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5
- Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

BH INVEST -Intermédiaire en bourse- informe le public et les actionnaires de la Société Modern Leasing que l'augmentation de son capital social :

- ✓ En numéraire d'un montant de **10 000 000 dinars**, et ce par l'émission au pair de 2 000 000 nouvelles actions au prix de 5 dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription ;
- ✓ Et, par incorporation de réserves d'un montant de **5 000 000 dinars**, et ce par l'attribution gratuite de 1 000 000 nouvelles actions ;

telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2015 et ouverte à la souscription et à l'attribution le 25 mai 2015, conformément à la note d'opération visée par le CMF sous le sous le n° 15-0897 en date du 13 avril 2015, a été clôturée le 26 juin 2015.

Le capital social est ainsi porté à **35 000 000 dinars** divisé en 7 000 000 actions de nominal 5 dinars.

2015 - AS - 2823

Augmentation de capital réalisée

Cet avis annule et remplace celui publié au BO n°4890 du Mardi 07 juillet 2015

Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re-

Siège social : 12, Avenue du Japon – 1073 Tunis

BNA Capitaux –intermédiaire en bourse- informe le public et les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- que l'augmentation de son capital social en numéraire de **25 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/03/2015 et ouverte à la souscription du public le 18/05/2015 conformément au prospectus visé par le CMF sous le sous le n° 15-0902 en date du 24 avril 2015, a été réalisée par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 2,800 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **100 000 000 dinars** divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars.

2015 - AS - 2814

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

UGFS BONDS FUND
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n°25-2015 du 30 avril 2015

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **UGFS BONDS FUND** aura lieu le **10 juillet 2015**.

UGFS BONDS FUND présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: UGFS BONDS FUND
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: Rue du Lac Biwa, immeuble Fraj 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac 1053 Tunis
Montant initial	: 500.000 dinars divisés en 50.000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 25-2015 du 30 avril 2015
Date de constitution	: 26 juin 2015
Durée de vie	: 99 ans
Fondateurs	: United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)
Gestionnaire	: United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) - Rue du Lac Biwa, immeuble Fraj 2 ^{ème} étage - Les Berges du Lac 1053 Tunis
Dépositaire	: Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) 70/72 Avenue Habib Bourguiba -BP520 1080 Tunis Cedex
Distributeur	: United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) - Rue du Lac Biwa, immeuble Fraj 2 ^{ème} étage - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur UGFS BONDS FUND, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°15-0910 en date du 09 juillet 2015 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) sise à la rue du Lac Biwa, immeuble Fraj 2ème étage – Les Berges du Lac 1053 Tunis.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 16 JUILLET 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,899%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,919%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,928%	999,948
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,939%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,958%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,978%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,003%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,018%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,034%	1 001,060
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,037%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,057%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016		5,101%	
TN0008003121	BTC 52 SEMAINES 12/07/2016	5,121%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,274%	938,202
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,378%	997,963
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,733%	1 018,588
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,049%		982,672
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,159%	980,841
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,183%	815,216
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,220%	976,716
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,357%	966,411
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,457%	958,159
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,494%		967,014
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,533%	1 019,327
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,541%	947,883
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,591%		961,269

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,882	155,897		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,994	105,005		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,781	13,783		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	101,065	101,073		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,420	1,421		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,124	38,128		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,767	51,771		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	159,734	159,408		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	578,676	578,895		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	122,685	123,198		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	132,999	133,101		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	127,819	128,017		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	117,423	117,640		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,892	102,836		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	142,261	141,941		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,685	93,685		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,387	102,336		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	117,420	120,282		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	116,450	116,711		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	85,633	85,480		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,017	105,970		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	96,312	96,193		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 489,884	1 489,352		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 448,560	2 444,164		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,371	114,334		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	109,713	109,886		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	137,383	137,390		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	140,945	140,207		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,398	16,239		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 295,442	5 286,840		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 145,542	5 136,680		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,412	2,394		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,100	2,090		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,112	1,107		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,021	1,024		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,022	1,026		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,028	1,030		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,568	106,580
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	102,168	102,179
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,988	104,001
42	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,593	100,604
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	102,052	102,064
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,463	105,474
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,454	102,466
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	101,006	101,016
47	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,461	103,473
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,373	100,382
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,461	102,472
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,792	101,803
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,765	104,776
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,634	103,645
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,955	101,963
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,888	100,898
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	103,079	103,090
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,823	100,836
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	102,134	102,144
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,310	103,320
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,793	100,805
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,604	101,615
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,372	103,382
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,788	100,798

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,380	10,381
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,694	101,705
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,908	101,920
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,359	101,370
67	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	9,996	9,996
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
68	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	99,807	99,881
SICAV MIXTES								
69	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,151	62,974
70	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	151,214	151,021
71	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 536,502	1 537,715
72	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,244	112,266
73	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	111,499	111,455
74	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,284	90,397
75	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,229	17,223
76	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	282,060	282,146
77	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,135	31,020
78	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 409,475	2 407,188
79	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	71,714	71,615
80	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	54,896	54,810
81	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	95,750	95,508
82	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	102,460	102,044
83	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	89,301	88,767
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
84	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,213	11,219
85	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,335	12,325
86	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,775	15,760
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,102	15,074
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,602	13,559
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,957	11,932
90	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,704	10,688
91	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,594	10,589
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,797	135,124
93	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,521	129,785
94	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,093	10,104
95	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,125	100,793
96	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,389	20,352
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	81,565	81,421
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	85,651	85,411
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,613	95,601
100	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
101	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
102	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	97,317	96,676
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,458	106,609
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,795	102,191
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,824	141,245
106	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,980	10,021	9,880
107	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	118,674	118,032
108	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,164	117,963
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,113	106,051
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,273	105,216
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	188,317	187,283
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	172,239	171,663
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,388	148,042
114	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 571,182	13 404,135
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	20,319	20,008
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,501	138,507
117	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,703	103,468
118	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
119	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	118,243	116,350
120	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 688,316	8 669,282
121	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,864	8,791
122	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,154	97,830
123	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	1000,805	1001,355
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,681	104,598
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,030	8,981
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,982	97,775

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Universal Auto Distributors Holding » et l'ouverture au public de FCP SMART EQUITY 2, du « FCPR MCP ImmoFund », des fonds d'amorçage « Social Business » et « CAPITALLease Seed Fund 2 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
8.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
9.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
10.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
11.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355

59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	

97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama-Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP FINA 60 (1)	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP GENERAL DYNAMIQUE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
40	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
48	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
62	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
63	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
64	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
67	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
68	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST(3)	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST(3)	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST(3)	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) Initialement dénommé SIFIB-BH

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2014**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA » du 6 décembre 2013, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds commun de placement « *Tunisian Development Fund I* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets de 9 283 316 DT et une valeur liquidative de 9 782,209 DT.

I- Responsabilité de la direction générale du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction générale de la société « **United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA)** », en sa qualité de gestionnaire du fonds « *Tunisian Development Fund I* » est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III- Opinion d'audit

A notre avis, les états financiers du fonds « **Tunisian Development Fund I** » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2014 ainsi que de sa performance financière et de sa variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

IV- Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

➤ En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 22/06/2015

BUSINESS ADVICE & ASSURANCE -B2A-

Associé

Kais BOUHAJJA

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	5.1	<u>9 329 801</u>	<u>8 397 346</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 861 572	5 787 582
Autres valeurs		1 119 426	1 224 279
Obligations et valeurs assimilées		1 348 803	1 385 485
Placements monétaires et disponibilités	5.2	<u>2 748</u>	<u>1 503 924</u>
Placements monétaires		0	1 492 967
Disponibilités		2 748	10 957
Créances d'exploitation		<u>42 112</u>	<u>10 583</u>
TOTAL ACTIF		<u>9 374 661</u>	<u>9 911 853</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5.3	91 345	79 187
Autres créditeurs divers		0	0
TOTAL PASSIF		91 345	79 187
ACTIF NET			
Capital	5.4	9 473 232	9 959 340
Sommes distribuables		(189 916)	(126 674)
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		(126 674)	(55 606)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(63 242)	(71 068)
ACTIF NET		9 283 316	9 832 666
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 374 661	9 911 853

ETAT DE RESULTAT
Période du 1/1/14 au 31/12/14
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille titres	6.1	<u>113 859</u>	<u>75 617</u>
Dividendes		48 840	34 668
Revenus des obligations et valeurs assimilés		65 019	40 949
Revenus des placements monétaires	6.2	<u>79 367</u>	<u>96 988</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		193 226	172 605
Charges de gestion des placements	6.3	(255 524)	(243 489)
Autres charges	6.4	(944)	(185)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(63 242)	(71 068)
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(63 242)	(71 068)
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus/moins-values potentielles sur titres		(485 384)	383 346
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(724)	(57 877)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(549 350)	254 401

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1/1/14 au 31/12/14
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<u>(549 350)</u>	<u>254 401</u>
Résultat d'exploitation		(63 242)	(71 068)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(485 384)	383 346
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		(724)	(57 877)
Distributions de dividendes		<u>0</u>	<u>0</u>
Transactions sur le capital		<u>0</u>	<u>0</u>
Souscriptions			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Variation de l'actif net		<u>(549 350)</u>	<u>245 401</u>
Actif net			
En début d'exercice		9 832 666	9 578 265
En fin d'exercice		9 283 316	9 832 666
Nombre de parts			
En début d'exercice		949	949
En fin d'exercice		949	949
Valeur liquidative		9 782,209	10 361,081
Taux de rendement de la période		(5,59%)	2,66%

1. Présentation du fonds:

Tunisian Development Fund I est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 9 août 2010 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 06-2010 du 17 mars 2010.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital souscrit du fonds s'élève à 9 490 000 DT divisé en 949 parts de 10 000 DT chacune.

BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA)

2. Orientation de gestion :

Tunisian Development Fund I est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, aux renforcements des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le FCPR TDF investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des entreprises implantées dans des zones de développement régional.

Le FCPR TDF n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public.

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « Tunisian Development Fund I » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « Tunisian Development Fund I » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4. Principes et méthodes comptables :

a. Principes comptables :

Le fonds TDF applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien.

b. Bases de mesure et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds TDF I pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

b.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b.2. Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la côte de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b.3. Cession des placements :

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

5. Notes sur le bilan

5.1 Portefeuille titres

Le solde net du portefeuille titres totalise, au 31 décembre 2014 un montant de 9 329 801 DT contre 8 397 346 au 31 décembre 2013 détaillé comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		6 956 990	6 861 572	73,91%
Hexabyte	116 165	696 990	1 075 572	11,59%
Royal Drinks (1)	98 000	980 000	686 000	7,39%
Shams technology	100 000	1 000 000	1 000 000	10,77%
SOCHA	58 000	580 000	580 000	6,25%
Green fruit (2)	120 000	1 200 000	1 020 000	10,99%
KAN PHARMA	120 000	1 200 000	1 200 000	12,93%
FERTIMED	130 000	1 300 000	1 300 000	14,00%
Obligations et valeurs assimilées		1 205 000	1 119 426	12,06%
-				
OCA SOCHA	70 000	700 000	700 000	7,54%
EO Servicom	400	40 000	33 379	0,36%
EO WIFACK LEASING	4 650	465 000	386 047	4,16%
Titres OPCVM		1 412 730	1 348 803	14,53%
-				
FCP TPF	14 317	1 412 730	1 348 803	14,53%
TOTAL		9 574 720	9 329 801	100,50%

(1) La valorisation de la participation du fonds dans la société Royal Drink SA été faite sur la base de la situation nette comptable corrigée.

(2) La valorisation de la participation du fonds dans la société Green Fruit été faite sur la base de la situation nette comptable corrigée.

5.2 Placement monétaires et disponibilités

Le solde net des disponibilités totalise, au 31 décembre 2014 un montant de 2 748 DT contre un montant de 10 957 DT au 31 décembre 2013. Ce solde est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Disponibilités	2 748	10 957
Total	2 748	10 957

5.3 Opérateurs créditeurs

Le solde net des opérateurs créditeurs totalise, au 31 décembre 2014 un montant de 91 345 DT Contre un solde de 79 187 DT au 31 décembre 2013. Ce solde est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Compte du gestionnaire (UGFS-NA)	78 844	76 105
Compte du dépositaire (BIAT)	2 454	3 082
Etat RS	10 047	0
Total	91 345	79 187

5.4 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit:

Capital au 31/12/2013

Montant	9 959 340
Nombre de parts émises	949
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(485 384)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(724)

Capital au 31/12/2014

Montant	9 473 232
Nombre de parts	949
Nombre de copropriétaires	7

6. Notes sur l'état de résultat

6-1 Revenus du portefeuille-titres:

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 113 859 DT contre un solde de 75 617 DT au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des actions	13 940	11 617
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	65 019	40 949
Revenus des titres OPCVM	34 900	23 051
Total	113 859	75 617

6-2 Revenus des placements monétaires :

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 79 367 DT contre un solde 96 988 DT au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des certificats de dépôt	64 828	63 442
Revenus des billets de trésorerie	13 391	26 890
Revenus autres placements monétaires	1 148	6 656
Total	79 367	96 988

6-3 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 255 524 DT contre un solde de 243 489 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	244 461	231 792
Rémunération du dépositaire	11 063	11 697
Total	255 524	243 489

6-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 944 DT contre un solde de 185 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Impôt et taxes	270	90
Services bancaires et assimilés	674	95
Total	944	185

7. Autres notes aux états financiers

7.1 Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	203,610	181,881
Charges de gestion des placements	(269,255)	(256,574)
Revenus net des placements	(65,645)	(74,499)
Autres charges	(0,995)	(0,195)
Résultat d'exploitation (1)	(64,650)	(74,499)
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	(64,650)	(74,499)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(511,469)	403,948
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,723)	(60,987)
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(512,232)	342,960
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(576,883)	268,462
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	(512,232)	342,960
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	(512,232)	342,960
Valeur liquidative	9 782,209	10 361,081
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,75%	2,48%
Autres charges / actif net moyen	-0,01%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,66%	-0,72%

7-2 Transactions avec les parties liées

a) Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCPR « Tunisian Development Fund I » prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 1 % HT calculée sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement.
- Une commission de gestion de 2,5 % HT calculée sur la base des montants souscrits libérés et investis. Cette commission est payée trimestriellement

La charge de la période s'élève à 244 461 DT TTC.

b) Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le FCPR Tunisian Development Fund I prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% Hors Taxes de l'actif net calculé au 31/12 avec un minimum de 6 000 DT HT.

La charge de l'exercice s'élève à 11 063 DT TTC.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II »
ARRÊTÉE AU 31/12/2014**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA » du 4 Mars 2013, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds commun de placement « *Tunisian Development Fund II* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets de 9 739 430 DT et une valeur liquidative de 10 145,240DT.

I- Responsabilité de la direction générale du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction générale de la société « **United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA)** », en sa qualité de gestionnaire du fonds « *Tunisian Development Fund II* » est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de

l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III- Opinion d'audit

A notre avis, les états financiers du fonds « **Tunisian Development Fund II** » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2014 ainsi que de sa performance financière et de sa variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

IV- Observation

Sans remettre en cause l'opinion précitée exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Une décision de distribution des résultats de l'exercice 2013 a été prise par le Conseil d'Administration de l'UGFS qui s'est tenu le 30 décembre 2014. La distribution a porté sur un montant de 20 013 DT ; toutefois, le montant à distribuer par part mentionné dans le procès-verbal de la réunion de ce Conseil, a été calculé par rapport à un nombre de 470 parts au lieu de 960 parts.

Par ailleurs, il est à noter que le prospectus du fonds FCPR TDF 2, prévoit que la date de distribution des résultats devrait intervenir dans les cinq mois suivant la clôture d'un exercice.

V- Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

➤ En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 19 Juin 2015

BUSINESS ADVICE & ASSURANCE -B2A-

Associé : Kais BOUHAJJA

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres		<u>0</u>	<u>0</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
Autres valeurs		0	0
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Placements monétaires et disponibilités	5.1	<u>9 814 266</u>	<u>4 238 925</u>
Placements monétaires		9 793 703	4 220 000
Disponibilités		20 563	18 925
Créances d'exploitation		<u>0</u>	<u>0</u>
		<u>9 814 266</u>	<u>4 238 925</u>
TOTAL ACTIF			
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5.2	67 755	18 912
Autres créditeurs divers		7 081	0
TOTAL PASSIF		74 836	18 912
ACTIF NET			
Capital	5.3	9 600 000	4 200 000
Sommes distribuables		139 430	20 013
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		20 013	0
Sommes distribuables de l'exercice en cours		119 417	20 013
ACTIF NET		9 739 430	4 220 013
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 814 266	4 238 925

ETAT DE RESULTAT
Période du 1/1/14 au 31/12/14
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille titres		<u>0</u>	<u>0</u>
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		0	0
Revenus des placements monétaires	6.1	<u>323 869</u>	<u>101 897</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		323 869	101 897
Charges de gestion des placements	6.2	(197 312)	(81 884)
Revenus net des placements		<u>126 557</u>	<u>20 013</u>
Autres charges	6.3	(7 140)	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		119 417	20 013
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		119 417	20 013
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus/moins-values potentielles sur titres		0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		119 417	20 013

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1/1/14 au 31/12/14
(Exprimé en dinars)

	Notes	2014	2013
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<u>119 417</u>	<u>20 013</u>
Résultat d'exploitation		119 417	20 013
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		0	0
Distributions de dividendes		<u>0</u>	<u>0</u>
Transactions sur le capital		<u>5 400 000</u>	<u>4 200 000</u>
Souscriptions			
Capital		5 400 000	4 200 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Variation de l'actif net		<u>5 519 417</u>	<u>4 220 013</u>
Actif net			
En début d'exercice		4 220 013	0
En fin d'exercice		9 739 430	4 220 013
Nombre de parts			
En début d'exercice		470	0
En fin d'exercice		960	470
Valeur liquidative		10 145 ,240	8 978 ,752
Taux de rendement de la période		1,02%	

1. Présentation du fonds:

Tunisian Development Fund II est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 22 Mars 2013 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 08-2013 du 14 Février 2013.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Au 31 Décembre 2014, le capital souscrit et libéré du fonds s'élève à 9 600 000 DT divisé en 960 parts de 10 000 DT chacune.

El Baraka Bank est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA)

2. Orientation de gestion :

Tunisian Development Fund II est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, aux renforcements des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le FCPR TDF II investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des entreprises implantées dans des zones de développement régional tels que définis par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements.

Le FCPR TDF II n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public.

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « Tunisian Development Fund II » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « Tunisian Development Fund II » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4. Principes et méthodes comptables :

a. Principes comptables :

Le fonds TDF II applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien.

b. Bases de mesure et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds TDF II pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

b.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b.2. Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b.3. Cession des placements :

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

5. Notes sur le bilan

5.1 Placements monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires totalise, au 31 décembre 2014 un montant de 9 814 266 DT contre un montant de 4 238 925 DT au 31 décembre 2013. Ce solde est détaillé comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Compte de dépôt		9 670 500	9 793 703	100,56%
Compte Saving	1	8 670 500	8 784 348	90,19%
contrat Moudharaba	1	1 000 000	1 009 355	10,36%
Disponibilité			20 563	0,21%
Banque			20 563	0,21%
TOTAL			9 814 266	100,77%

5.2 Opérateurs créditeurs

Le solde net des opérateurs créditeurs totalise, au 31 décembre 2014 un montant de 67 755 DT contre un solde de 18 912 DT au 31 décembre 2013. Ce solde est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Compte du gestionnaire (UGFS-NA)	67 755	18 912
Total	<u>67 755</u>	<u>18 912</u>

5.3 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit:

Capital au 31/12/2013

Montant	4 200 000
Nombre de parts émises	470
Nombre de copropriétaires	3

Souscriptions réalisées 5 400 000

Autres mouvements 0

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0

Capital au 31/12/2014

Montant	9 600 000
Nombre de parts	960
Nombre de copropriétaires	4

6. Notes sur l'état de résultat

6-1 Revenus des placements monétaires:

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 323 869 DT contre un solde de 101 897 DT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus compte de dépôt	94 924	101 897
Revenus compte Saving	198 996	0
Revenus Contrat Moudarba	29 949	0
Total	323 869	101 897

6-2 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 197 312 DT contre un solde de 81 884 DT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	173 712	58 284
Rémunération du dépositaire	23 600	23 600
Total	197 312	81 884

6-3 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 7 140 DT contre un solde nul au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Frais administratifs	7 081	0
Services bancaires et assimilés	59	0
Total	7 140	0

7. Autres notes aux états financiers

7.1 Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	337,364	216,802
Charges de gestion des placements	(205,535)	(174,220)
Revenus net des placements	131,829	42,582
Autres charges	(7,437)	0
Résultat d'exploitation (1)	124,392	43
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	124,392	42,582
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0	0
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	124,392	42,582
Droit de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0	0
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Valeur liquidative	10 145,240	8978 ,752
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,15%	1,94%
Autres charges / actif net moyen	0,08%	0%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,30%	0,47%

7-2 Transactions avec les parties liées

a) Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCPR « **Tunisian Development Fund II** » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- 1,5 % HT calculée sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement.

- 2,5 % HT calculée sur la base des montants souscrits libérés et investis. Cette commission est payée trimestriellement

La charge de la période s'élève à 173 712 DT TTC.

b) Le règlement intérieur qui lie Al Baraka Bank et le FCPR « **Tunisian Development Fund II** » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT avec un minimum de 20 000 DT HT calculée sur la base de l'actif net et payable d'avance au début de chaque exercice.

La charge de l'exercice s'élève à 23 600 DT TTC.

c) Le règlement intérieur prévoit que le FCPR « **Tunisian Development Fund II** » prendra en charge les frais de comité de conformité incluant la rémunération de ses membres et les frais associés aux missions d'audit des produits sharaique compatibles.

Ces frais sont plafonnés à 15 000 DT par an.

La rémunération du comité sharaique a été fixée à 7 080 DT TTC par l'AGO de l'UGFS qui s'est tenue le 03 Septembre 2014.